CODE DE CONDUITE
École élémentaire des Quatre-Rivières
2026-2027

<u>Le présent document comprend</u> :

1. **Mise en contexte**
 a. Province
 b. Conseil
 c. École
 d. Partenaires communautaires
2. **Droits et responsabilités**
 a. Droits
 b. Responsabilités
 i. De tous les membres de la communauté scolaire
 ii. Spécifiques à l'élève
 iii. Spécifiques aux parents, tuteurs, tutrices
 iv. Spécifiques aux membres du personnel
 v. Spécifiques à la direction d'école
3. **Code de conduite**
 a. Normes de comportement et attentes
 i. Respect, civilité et civisme
 1. Traiter les gens avec civilité, dignité et respect
 a. Respect des différences
 b. Langage et politesse
 c. Assiduité et ponctualité
 d. Honnêteté et intégrité
 2. Respecter les biens et les lieux
 a. Soins des biens de soi, d'autrui et del'école
 b. Soin des lieux
 ii. Intimidation
 1. Verbale
 2. Physique
 3. Sociale
 4. Électronique
 iii. Sécurité physique
 1. Agression physique ou sexuelle
 2. Alcool, drogues et médicaments
 3. Armes
4. **Stratégies de discipline progressive**

5. **Routines, attentes et fonctionnement à l'école**

Mise en contexte

Province :

Le *Conseil scolaire Viamonde* applique les attentes du ministère de l'Éducation en cequi a trait à la sécurité dans les écoles. La *Politique 3,32 - Stratégie pour la sécuritédans les écoles* découle des attentes provinciales.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés par chacune des personnes qui font partie de la communauté scolaire : élèves, parents, membresdu personnel de l'école, bénévoles et personnes qui visitent l'école.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés en tout tempset en tout lieu lors d'activités scolaires dans l'enceinte de l'école ou dans un environnement d'apprentissage virtuel, lors d'évènements ou d'activités parascolaires ou à un programme avant et après l'école, à bord de l'autobus ou même lors d'activités personnelles qui pourraient avoir une incidence sur le climat àl'école.

Afin de créer un climat propice à l'apprentissage, le Conseil assure la mise en œuvre de mesures de prévention et de discipline progressive en matière de comportement.

Les programmes de prévention et les interventions doivent tenir compte des caractéristiques des élèves et viser à corriger des comportements indésirables par des conséquences appropriées à l'infraction commise. En cas de récidive et selon lagravité des infractions, les principes de discipline progressive seront appliqués.

Conseil :

Le Conseil mise sur des valeurs humanistes d'effort, de générosité, d'inclusion et d'ouverture au monde et à sa diversité culturelle. Ces valeurs sont également encadrées par les principes de valorisation, de leadership et de communication.

École :

L'école reflète les valeurs et les principes directeurs du Conseil dans ses normes de comportement et son code de vie. Le but de ces normes de comportement et de ce code de vie est d'assurer que l'école promeut la responsabilité, le respect, la civilité et l'excellence scolaire dans un environnement d'apprentissage et d'enseignement sécuritaire pour tous les élèves. Ceci n'est réalisable, au sein de notre école, qu'avecune collaboration et un solide partenariat entre l'école, le foyer et la communauté.

Partenaires communautaires :

L'école aura recours, si la situation le mérite, aux partenariats communautaires avecles services policiers ou autres services communautaires qui peuvent appuyer l'écoledans sa démarche auprès des élèves, que ce soit pour de la prévention ou pour des interventions lors de comportements perturbateurs.

Droits et responsabilités

Droits

Pour chaque membre de la communauté scolaire, les normes de comportement et lecode de vie sont fondés sur les droits

- ☐ À un milieu qui favorise l'apprentissage et la réussite de chaque élève ;
- ☐ Au respect de la langue française et de la francophonie ;
- ☐ Au respect de soi et des autres personnes ;
- ☐ Au respect des biens et des lieux ;
- ☐ Au respect de l'environnement.

Responsabilités

Afin de maintenir un climat sain où il fait bon vivre et apprendre en français, chaque membre de la communauté scolaire doit :

- ☐ Contribuer à la réussite de chaque élève ;
- ☐ Promouvoir les valeurs spécifiques de la communauté scolaire francophone ;
- ☐ Faire de son école un lieu de respect et d'acceptation mutuels ;
- ☐ Acquérir la maîtrise de soi et la discipline personnelle ;
- ☐ Être une citoyenne ou un citoyen responsable ;
- ☐ Soutenir la mise en œuvre des normes de comportement et du code de vie ;
- ☐ Faire preuve d'engagement ;
- ☐ Maintenir une communication ouverte ;
- ☐ Observer les règles de propreté et d'hygiène;
- ☐ Respecter en tout temps les mesures de préventions recommandées qui favorisent la santé et le bien-être de tous.

L'élève doit également :

- ☐ Arriver à l'école à temps, préparé et prêt à apprendre;
- ☐ Être respectueux envers lui-même, envers autrui et envers les personnes en
- ☐ situation d'autorité;
- ☐ S'abstenir d'apporter à l'école tout objet posant des risques pour la sécurité
- ☐ d'autrui;
- ☐ Suivre les règles établies et assumer la responsabilité de leurs propres actes.

Les parents doivent également :

- ☐ Suivre activement le travail et les progrès de leur enfant;
- ☐ Communiquer régulièrement avec l'école;
- ☐ Aider leur enfant à être vêtu convenablement et préparé pour l'école;
- ☐ Veiller à l'assiduité et à la ponctualité de leur enfant;
- ☐ Avertir rapidement l'école de l'absence ou du retard de leur enfant;
- ☐ Se familiariser avec le Code de conduite de l'école;
- ☐ Encourager et aider leur enfant à suivre les règles de comportement;
- ☐ Aider le personnel de l'école à régler les problèmes de discipline que peut avoir leur enfant.

Les membres du personnel doivent également :

- ☐ Aider les élèves à réaliser leur plein potentiel et à accroître leur estime de soi;
- ☐ Habiliter les élèves à être des leaders positifs en classe, à l'école et dans la
- ☐ communauté;
- ☐ Communiquer régulièrement et de manière significative avec les parents;
- ☐ Appliquer à tous les élèves des normes justes et équitables en matière de comportement en appliquant la discipline progressive;
- ☐ Faire preuve de respect les uns envers les autres: les élèves, lesparents, les bénévoles et les autres membres de la communauté scolaire;
- ☐ Préparer les élèves à assumer pleinement leurs responsabilités civiques.
- ☐ Se fixer des objectifs afin de développer leur autonomie professionnelle ;

La direction d'école doit également :

- ☐ Faire preuve de soins et d'attention à l'égard de la communauté scolaire et s'engager à favoriser la réussite et le bien-être des élèves dans un milieu d'apprentissage sécuritaire, inclusif et accueillant;
- ☐ Rendre toutes les personnes relevant d'eux, responsables de leur comportement et de leurs actions;
- ☐ Habiliter les élèves à devenir des leaders positifs dans leur école et dans la communauté;
- ☐ Communiquer régulièrement et de façon significative avec les membres de la communauté scolaire

Code de conduite

La liste suivante ne se veut pas exhaustive.

Respect, civilité et civisme	
Traiter les gens avec civilité, dignité et respect	
Normes de comportement	**Attentes**
Respect des différences chez les gens, de même que leursidées et leurs opinions	☐ Je respecte les autres et les traite de manière équitable sanségard à leur race, à leur ascendance, à leur lieu d'origine, à leur couleur, à leur origine ethnique, à leur citoyenneté, à leur religion, à leur sexe, à leurorientation sexuelle, à leur âge, leur handicap et tout autre motif de discrimination interdit par la loi.
Traiter les gens avec dignitéet respect en tout temps, surtout en cas de désaccord	☐ Je demande de l'aide d'un membre du personnelscolaire, le cas échéant, pour résoudre pacifiquement un conflit. ☐ Je prends des mesures appropriées pour aider les personnes dans le besoin. ☐ Je respecte tous les membres de la communauté scolaire, en particulier les personnes en situation d'autorité. ☐ Je respecte le besoin d'autrui de travailler dans unclimat propice à l'apprentissage et à l'enseignement.
Langage et politesse	☐ J'utilise un langage verbal et non verbal convenable et approprié qui respecte toutes les personnes.
Assiduité et ponctualité	☐ J'arrive à l'heure à l'école et à tous mes cours. ☐ Je demeure à l'école et en classe pour tout le temps d'enseignement prévu. ☐ Toutes mes absences et tous mes retards doiventêtre justifiés par mes parents ou tuteurs/tutrices.
Honnêteté et intégrité	☐ J'assume la responsabilité et les conséquences demes actions. ☐ Je ne fais pas de plagiat. ☐ Je respecte les droits d'auteurs.
Respecter les biens et les lieux	
Normes de comportement	**Attentes**
Biens personnels, scolaires	☐ Je prends soin de mes biens, des biens de l'école, de soi, d'autrui et des personnes à l'école. ☐ Je garde tout le matériel scolaire, l'équipement etles lieux de l'école en bon état. ☐ Je m'engage à ne pas commettre de vol.
Soin des lieux	☐ Je m'engage à faire ma part pour garder l'école propre à l'intérieur et à l'extérieur. ☐ Je m'abstiens de commettre du vandalisme. ☐ Si je m'aperçois d'un danger, je le signale à un adulte de l'école.

Intimidation	
Verbale	☐ Je prononce des paroles qui ne sont ni obscènes, ni vulgaires, ni harcelantes, ni menaçantes, ni nuisibles à la réputation des autres et je n'encourage personne d'autre à le faire.
Physique	☐ Je m'engage à ne pas poser des gestes d'intimidation, tels que frapper, bousculer, voler ou briser les effets personnels et je n'encourage personne d'autre à le faire.
Sociale	☐ Je m'engage à ne pas utiliser des paroles et des gestes d'intimidation qui auraient pour effet d'exclure des personnes d'un groupe, de propager des rumeurs ou des ragots et je n'encourage personne d'autre à le faire.
Électronique	☐ Je m'engage à ne pas utiliser les outils technologiques (p. ex., téléphones cellulaires, Internet, réseaux sociaux) avec l'intention de propager des rumeurs, des remarques blessantes, des menaces ou tout autre commentaire qui pourraient être perçus comme de l'intimidation et je n'encourage personne d'autre à le faire.
Sécurité physique	
Agression physique ou sexuelle	☐ Je fais preuve d'un comportement non violent,exempt de menaces ou de contacts physiquesinappropriés en tout temps. ☐ Je m'engage à maintenir un environnement sécuritaire et sans violence. ☐ Je m'engage à ne pas encourager une autre personne à menacer, infliger à autrui des dommages corporels ou poser des gestes inappropriés. ☐ Je m'engage à gérer les conflits de manière pacifique.
Alcool, drogues et médicaments	☐ Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ni à fournir à d'autres de l'alcool, des drogues illicites oudes médicaments utilisés à des fins illicites. ☐ Je m'engage à ne pas être sous l'influence de l'alcool, de drogues illicites ou de médicaments utilisés à des fins illicites.
Armes	☐ Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ou à ne pas fournir à d'autres toute arme légale ou illégale, toute réplique, tout objet pouvant être utilisé comme une arme. ☐ Je m'engage à ne pas menacer ou de causer intentionnellement des blessures à autrui avec un objet.
Santé	
Normes de comportement	**Attentes**
Stratégies de protection	☐ Je m'engage à respecter les mesures de protectionmises sur pied par l'école pour assurer ma sécurité et celle des autres. ☐ Je m'engage à contribuer à protéger ma santé etcelle des autres personnes.

Stratégies de discipline progressive

Tout en souscrivant au principe de discipline progressive, l'école aura recours à des stratégies visant à appuyer l'élève dans ses apprentissages en matière de comportement.

La gravité du comportement perturbateur pourrait accélérer certaines étapes, et ce,en conformité avec la politique 3,204 du Conseil– *Stratégie pour la sécurité dans les écoles.*

Voici une liste non exhaustive d'interventions desquelles il serait possible de puiser.Les stratégies ne sont pas présentées dans un ordre séquentiel.

☐ Rappel à l'élève ☐ Membre du personnel enseignant rencontre l'élève ☐ Fiche de réflexion ☐ Conseil de coopération ☐ Perte de privilèges ☐ Réparation des gestes posés ☐ Appel aux parents, tuteur, tutrice ☐ Rencontre des parents, tuteur, tutrice avec l'enseignante ou l'enseignant ☐ Retrait temporaire de la classe ☐ Retrait du transport scolaire ☐ Retrait d'une activité scolaire ouparascolaire ☐ La direction d'école rencontre l'élève ☐ Travail communautaire	☐ Médiation ☐ Retenue ☐ Implication du conseiller en assiduité ☐ Implication du personnel en travail social ouautre appui communautaire ☐ Remboursement de matériel endommagé ouvolé ☐ Contrat avec la direction d'école ou le personnel enseignant ☐ Rencontre des parents avec la directiond'école ☐ Suspension de l'école, variant entre un et 20jours ☐ Renvoi de l'école ☐ Renvoi du Conseil

Routines / Attentes / Fonctionnement

Pour assurer le bon fonctionnement de la vie à l'école, le code de vie s'avère précieux et indispensable.

Voici donc les routines et attentes propres à notre milieu scolaire.

Élément	Précisions
Activités périscolaires et parascolaires	☐ Le parent doit autorisé dans ***« School Day»*** les formulairesdemandés pour les sorties éducatives ou sportives à ou avant la date spécifiée. ☐ Comme stipulé dans le *Guide des sorties éducatives du Conseil*, le parent de l'élève doit fournir une permission **écrite** afin que l'élève participe à toute sortie ou activité.
Affichage dans l'école	☐ La direction d'école doit approuver tout affichage qui setrouve dans les lieux communs de l'école.
Allergies/asthme/diabètes/ épilepsie	☐ Toutes allergies considérées graves (anaphylactiques) nécessitent un plan de soins, selon la NPP 161 du ministère de l'Éducation. ☐ Si l'élève est atteint d'allergies ou de condition médicale prédominante, il faut aviser l'école en début d'année et remplir le plan de soins (voir les conditions à gauche).

Appareils cellulaires et articles électroniques	☐ Les téléphones cellulaires doivent rester dans les sacs pendant la durée de la journée scolaire. ☐ L'utilisation d'appareils électroniques pendant les heuresd'enseignement est strictement selon les directives de l'enseignante ou de l'enseignant. ☐ L'école n'est pas responsable de la perte, du bris ou du voldes cellulaires ou articles électroniques des élèves. ☐ L'élève utilise les outils informatiques uniquement pour des fins d'apprentissages.
Appels téléphoniques	☐ Pour effectuer un appel, l'élève doit utiliser le téléphone au bureau avec la secrétaire. ☐ Seuls les appels d'urgence aux parents, tuteur, tutrice sontpermis au secrétariat. ☐ Seuls les messages urgents de la part des parents seronttransmis aux élèves.
Centre de ressources / Bibliothèque	☐ Tout matériel emprunté doit être retourné à temps et en bon état. ☐ Tout matériel scolaire endommagé ou perdu doit êtrerembourséé. ☐ L'accès à la bibliothèque sera limité.
Circulation dans l'école	☐ Les élèves se déplacent de façon ordonnée dans l'école. ☐ Les élèves doivent se trouver dans les endroits désignés par l'école quand ils ne sont pas en classe. ☐ Les élèves doivent s'exprimer en français, dans un ton raisonnable, en circulant dans l'école.

Élément	Précisions
Heure des cours, classes et repas	☐ 8h25 à 8h35 : Arrivée des autobus ☐ 8h40 à 10h20 : Bloc d'enseignement A ☐ 10h20 à 10h50 : Récréation ☐ 10h50 à 12h30 : Bloc d'enseignement B ☐ 12h30 à 12h50 : Dîner ☐ 12h50 à 13h30 : Récréation ☐ 13h30 à 15h10 : Bloc d'enseignement C ☐ 15h10 : Départ des élèves (autobus)
Langue de communication	☐ La langue de communication à l'école est le français, en tout temps et en tout lieu, et lors des activités scolaires. ☐ La langue française doit être utilisée dans tous les échanges,sauf dans les cours d'anglais.
Manifestation d'affection excessive ou amoureuse	☐ Les manifestations exagérées d'affection ou d'intimité n'ontpas leur place à l'école.
Matériel scolaire	☐ Le matériel scolaire requis pour les cours sera fourni par l'école. En début d'année, l'école enverra une liste de fournitures scolaires facultatives et non obligatoires.
Médicaments	☐ Une autorisation écrite des parents est nécessaire pour l'administration d'un médicament qui doit être pris à l'école. ☐ L'élève qui doit s'autoadministrer un médicament nécessite également une permission écrite des parents. ☐ Le médicament autorisé doit être remis au bureau pour entreposage.
Objets de valeur et biens personnels	☐ L'école déconseille d'apporter des articles de valeur à l'école. ☐ Ceux-ci demeurent la responsabilité du propriétaire. ☐ Les objets ou documents qui affichent un thème violent,raciste ou dérogatoire n'ont pas leur place à l'école. ☐ L'échange de biens personnels n'est pas permis à l'école.
Objets trouvés	☐ Tout objet trouvé est rapporté au bureau.
Période du repas	☐ L'élève mange à son pupitre et applique les principes de ramener les déchets à la maison en les mettant dans sa boite à repas. ☐ Les élèves n'ont pas accès à un micro-ondes pour chauffer leur repas, mais sont les bienvenus d'apporter un thermos avec des repas chauds.
Salle de toilettes	☐ L'élève ne perd pas de temps lorsqu'il/elle utilise les toilettes. ☐ L'élève demande la permission pour s'y rendre. ☐ L'élève utilise les toilettes entre les classes et à l'heure du repas. ☐ L'élève respecte les consignes d'utilisation des salles de toilettes.

Élément	Précisions
Système d'alarme	☐ Le système d'alarme à incendie n'est activé qu'en casd'urgence ou d'exercices de pratique. ☐ Les élèves et membres du personnel suivent les procédures d'urgences enseignées en début d'année pour évacuer immédiatement l'édifice de manière calme et sécuritaire.
Tenue vestimentaire	☐ Puisque l'école est un lieu de travail éducatif, chacun doit s'y présenter dans une tenue vestimentaire appropriée. ☐ Les vêtements doivent être dépourvus de messages de nature violente, sexuelle, sexiste, raciste, dérogatoire oufaisant la promotion d'objet ou de substance illicite.
Transport scolaire	☐ Chaque élève doit démontrer du respect envers les autresélèves et le chauffeur. ☐ L'élève doit prendre l'autobus qui leur est assigné. ☐ L'élève doit toujours s'assoir à la place qui lui est assignéedans l'autobus. ☐ À la fin de la journée, l'élève doit préparer ses effets personnels, se rendre calmement vers l'autobus à temps. ☐ L'élève doit suivre tous les règlements établis par le servicedu transport et le Conseil scolaire.
Travaux scolaires et devoirs	☐ Les élèves doivent compléter leurs devoirs et remettre leurstravaux dans les délais prévus. ☐ Les élèves doivent remettre des travaux de qualité. ☐ Les élèves doivent collaborer avec les autres dans le travail d'équipe.
Utilisation des ordinateurset équipements scolaires	☐ Les élèves s'engagent à respecter les normes établies par leConseil. ☐ L'accès aux ordinateurs de l'école doit se faire sous la supervision d'un adulte.
Vélos, planches à roulettes, patins à rouesalignées	☐ L'utilisation de planche à roulettes, de patins à roues alignées ou de trottinettes sur les lieux scolaires sont interdits. ☐ Les vélos doivent être rangés aux endroits désignés.
Ventes / Activité de financement	☐ Toute activité de financement doit être autorisée par la direction. ☐ Toute vente ou troc non autorisés n'est pas permis à l'école.
Visiteurs	☐ La présence de toute personne sur les lieux scolaires doit être autorisée par la direction d'école. ☐ Toute personne qui désire visiter l'école doit sonner à la porte, attendre les consignes du secrétariat et signer le registre des visiteurs.

Au nom de l'équipe de l'École élémentaire des Quatre-Rivières,



Renée Gauthier
Direction